

**FORMULAIRE D'OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMPTE** Professionnel de la vue indépendant

Le cas échéant, veuillez fournir les numéros de vos comptes actuels ou précédents aux Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc. (SVJJ) :

*Usage interne seulement :*  
Nouveau numéro de compte :

**NOM ET ADRESSE D'EXPÉDITION**

**NOM ET ADRESSE DE FACTURATION**

*(si différente de l'adresse d'expédition)*

NOM COMMERCIAL LÉGAL :

NOM COMMERCIAL LÉGAL :

S/N (Faisant affaire sous le nom de) :

S/N (Faisant affaire sous le nom de) :

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

**Informations sur la licence du professionnel de la vue**

**Informations sur le ou les propriétaires**

Nom : \_\_\_\_\_

(1) Nom : \_\_\_\_\_

N° de licence et province : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

MD : \_\_\_\_\_ OD : \_\_\_\_\_ OPTICIEN(NE) : \_\_\_\_\_

(2) Nom : \_\_\_\_\_

AUTRE (veuillez spécifier) : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Marque et n° de série de la lampe à fente

*(Canada seulement) :*

**Comptes créditeurs :**

Nom : \_\_\_\_\_

**N° d'identification fiscal ou n° de la TPS :**

ADRESSE ÉLECTRONIQUE \_\_\_\_\_

Exonération fiscale : OUI NON

Téléphone : \_\_\_\_\_

Si OUI, veuillez joindre une copie de votre certificat au formulaire.

**ACHAT DE LA CLINIQUE :** S'il s'agit de l'achat d'une clinique, veuillez indiquer le nom et n° de compte du professionnel de la vue vendeur :

Nom ou n° de compte du professionnel de la vue : \_\_\_\_\_

N° de compte actuel SVJJ : \_\_\_\_\_

Date d'achat en vigueur : \_\_\_\_\_

**OPTION « SANS PAPIER »** : \_\_\_\_\_ (cochez ici) **OUI**, je désire accéder à mes états financiers en ligne.

\*Adresse électronique : \_\_\_\_\_

\*Un message électronique sera émis dès que votre état financier mensuel sera disponible. Pour le consulter en ligne, visitez [FR.JNJ.VISIONPRO.CA](http://FR.JNJ.VISIONPRO.CA) puis le **Centre des commandes**. Vous pouvez également accéder à vos factures et notes de crédit en ligne.

## MODES DE PAIEMENT

- Votre compte sera configuré par défaut au mode de paiement par chèque – Voir les conditions ci-dessous.
  - Si vous payez par carte de crédit (les cartes Visa®, MasterCard® et American Express® sont acceptées), les informations sur votre carte de crédit devront être mises à jour sur notre site Web sécurisé une fois la confirmation de l'application et l'attribution de votre numéro de compte.
- Visitez [FR.JNJ.VISIONPRO.CA](http://FR.JNJ.VISIONPRO.CA) puis le **Centre des commandes**.

## 1. GARANTIE PERSONNELLE INDIVIDUELLE

**EST-CE UNE CORPORATION** (cochez) : OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_ Si non, vous devez remplir et signer ci-dessous.

Je soussigné, \_\_\_\_\_, pour étude et en contrepartie de votre octroi de crédit à ma demande auprès de \_\_\_\_\_ (le nom du client), garantis le paiement rapide de toute obligation du client à la compagnie des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc. De plus, je m'engage à payer sur demande tout montant dû par le client aux Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., si ce dernier ne respecte pas le paiement. Il est entendu que la présente garantie est continue, irrévocable et absolue relativement à ladite dette du client.

Si la dette n'est pas payée dans les délais prévus et que la garantie est entre les mains d'un avocat aux fins de recouvrement, ou qu'une poursuite en justice s'en suit, ou soit exécutée par toute instance judiciaire, je m'engage à payer tous les frais de recouvrement acceptables, les frais d'avocats et les frais judiciaires contractés par les Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc.

Advenant le cas où Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., décide de porter cette affaire en justice, Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., se réserve le droit de choisir le comté de Duval, en Floride concernant toute action de matière légale.

\_\_\_\_\_  
Nom (en lettres moulées)



\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

## 2. CONDITIONS DE VENTE

Les produits des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., sont vendus directement par la compagnie ou par l'entremise des distributeurs autorisés, aux professionnels de la vue et aux détaillants qualifiés par les Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., uniquement aux fins de vente au détail aux utilisateurs.

Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., diffusera un communiqué chaque mois à tous les consommateurs qui achètent ses produits. Les factures actuelles et échues figurent sur le relevé de compte. Les factures sont payables conformément aux conditions de paiement des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., ou selon le calendrier de paiement pour carte de crédit.

Par la présente, le demandeur consent à ce que Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., vérifie les références données et puisse obtenir d'une agence d'évaluation de crédit ou de tout autre organisme semblable, les renseignements sur sa solvabilité de façon à évaluer ses moyens financiers. Le demandeur consent à ce que Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., ne soit pas tenue responsable d'aucune demande d'indemnisation advenant toute imprécision ou incomplétude relativement aux renseignements de solvabilité fournis aux Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., par les références du demandeur ou autres sources de solvabilité. Le signataire déclare et garantit que l'information inscrite sur le présent formulaire est, aux meilleures de ses connaissances, complète, véridique et exacte. Le demandeur reconnaît formellement que l'omission de fournir l'information complète, véridique et exacte peut entraîner le refus de la demande d'un nouveau compte ou la résiliation du compte-client.

Il est entendu et convenu que le demandeur respecte les conditions de vente des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., et confirme que ses activités professionnelles sont conformes à toutes les lois et réglementations fédérales et provinciales en matière de vente ou de distribution des lentilles cornéennes. Le demandeur atteste que ses activités professionnelles sont conformes à toutes les lois applicables sur l'octroi de licence/l'enregistrement et les réglementations applicables dans chaque province où seront vendus les produits des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc. Le demandeur reconnaît que cet accord et cette confirmation sont nécessaires afin qu'il puisse agir à titre de professionnel qualifié des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc.

Si le demandeur ne respecte pas les conditions du présent accord et que le solde impayé par le client est en souffrance, Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., placera ce solde avec une tierce agence de recouvrement ou avec le procureur dans le but de récupérer les soldes impayés. Le demandeur accepte de payer des frais raisonnables de recouvrement, frais d'agence de recouvrement, honoraires d'avocat, ou frais de justice encourus par les Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc.

Advenant le cas où Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., décide de porter cette affaire en justice, Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., se réserve le droit de choisir le comté de Duval, en Floride concernant toute action de matière légale.

## Politique relative aux clients des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc.

La politique relative aux clients des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., vise à favoriser la santé des patients par la distribution responsable et sûre de ses lentilles cornéennes. Les produits des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., ne seront vendus que par l'entremise de professionnels de la vue et de détaillants qualifiés qui vendent seulement aux utilisateurs qui présentent une ordonnance en règle, et ce conformément à toutes les lois et réglementations applicables concernant la vente et la distribution de lentilles cornéennes et la politique des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., en matière de lentilles d'essai énoncée ci-dessous.

Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., n'expédie pas ses produits avec le matériel d'étiquetage permettant de les vendre sans ordonnance. Par conséquent, tous les professionnels de la vue ou les détaillants qualifiés doivent, avant la livraison ou l'expédition des lentilles cornéennes au consommateur, se conformer à toutes les lois et réglementations fédérales et provinciales, et les dispositions légales en matière de vente ou de distribution des lentilles cornéennes, y compris les lois sur la vérification des ordonnances.

La politique des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., sur les lentilles d'essai est la suivante : les lentilles d'essai ne doivent être utilisées qu'aux fins d'essai par les candidats appropriés, ou pour le remplacement occasionnel de lentilles déchirées ou perdues. Les professionnels de la vue et les détaillants qualifiés ne peuvent (a) vendre les lentilles d'essai, (b) remplacer des lentilles commerciales par des lentilles d'essai ou (c) donner gratuitement des lentilles d'essai à des fins promotionnelles pour remplacer des lentilles cornéennes.

Les professionnels de la vue et les détaillants qualifiés peuvent acheter uniquement de fournisseurs autorisés par les Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc.

Les professionnels de la vue et les détaillants qualifiés doivent utiliser les marques de commerce et les marques des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., conformément aux politiques des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc.

Les professionnels de la vue et les détaillants qualifiés ne doivent pas faire de déclarations fausses ou trompeuses sur la compagnie des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., ses pratiques commerciales ou l'un ou l'autre de ses produits.

Les professionnels de la vue et les détaillants qualifiés doivent se conformer à toutes les licences d'étiquetage ou restrictions d'utilisation pour lesquelles la compagnie des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., peut imposer des conditions d'achat ou de réception des produits.

Les professionnels de la vue et les détaillants qualifiés doivent maintenir leurs comptes en règle avec les Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc.

La compagnie des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., se réserve le droit de demander des vérifications annuelles des professionnels de la vue et des détaillants qualifiés afin de déterminer la conformité aux obligations légales, à la politique sur les lentilles d'essai et les restrictions territoriales. Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc., se réserve le droit de résilier le compte d'un professionnel de la vue ou d'un détaillant qualifié qui viole cette politique. La résiliation ne dégage pas de la responsabilité de payer toute somme due à la compagnie des Soins de la vision Johnson & Johnson, division de Johnson & Johnson inc.

**Veillez envoyer ce formulaire dûment rempli par courriel au [VISNACCT@its.jnj.com](mailto:VISNACCT@its.jnj.com) ou par télécopieur au 1-866-622-6868.**

Pour toute question, veuillez contacter le Service des nouveaux comptes :

1-800-667-5099 – Français

1-800-267-5098 – Anglais

\_\_\_\_\_  
Nom (en lettres moulées)



\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date